

Jeudi 20 mai 2010

14h00 > 16h00

Bât. B Salle B202

---

## < Les indicateurs économiques à la pêche : analyse comparative des données comptables et d'enquête >

*Le Corre Lanwenn, Brigaudeau Cécile, Daurès Fabienne,  
Le Floc'h Pascal, Van Iseghem Sylvie, Guyader Olivier*

### Résumé

L'examen détaillé des données économiques à la pêche fait l'objet de ce rapport. Il s'agit d'un travail méthodologique de comparaison de deux sources de données, collectant des informations économiques à la pêche soit par voie d'enquête, soit par voie comptable. Les résultats sont produits sur la base d'un échantillon commun de navires immatriculés en Bretagne sur la période de 2002 à 2007. A l'échelle bretonne, les données économiques à la pêche sont collectées par voie d'enquête auprès des pêcheurs et par voie comptable auprès des centres de gestion à la pêche artisanale. L'Ifremer, responsable du système d'information halieutique (SIH), gère l'ensemble des travaux d'enquête portant sur l'activité des navires, leurs productions par espèce et les données économiques. La donnée de type comptable est transmise par les centres de gestion à l'Observatoire Economique Régional des Pêches de Bretagne. La validation des données économiques à la pêche peut utilement s'appuyer sur les travaux de comparaison méthodologique. Cet exercice s'impose d'autant plus qu'il n'existe pas de plan comptable spécifique à l'activité d'exploitation des ressources halieutiques. Autrement dit, les centres de gestion à la pêche n'obéissent pas aux mêmes règles d'enregistrement des coûts et revenus d'exploitation. Néanmoins, les principaux soldes intermédiaires de gestion dans la courte période (valeur ajoutée brute et excédent brut d'exploitation) ne souffrent pas en principe de cette absence de plan comptable. Aussi, la comparaison des indicateurs de performance économique dans le cadre du cycle d'exploitation (hors prise en compte du capital fixe et de ses coûts associés) est menée sur la base de la valeur des productions débarquées, de la valeur ajoutée brute et de l'excédent brut d'exploitation. A un niveau plus fin, l'exercice comparatif se poursuit sur les différentes catégories de coûts d'exploitation. La mesure des performances économiques s'appuie sur une segmentation en cinq flottilles (dormants de moins et plus de 12 mètres, traînants de moins et plus de 12 mètres, bolincheurs). Différentes approches statistiques sont présentées pour établir le niveau de correspondance entre les deux sources de données. Les moyennes des différentes variables étudiées sont présentées en fonction de la flottille et de l'année, puis on déduit de ces moyennes un écart relatif. Toutefois le calcul de ces moyennes et écarts peut être biaisé par des différences extrêmes au niveau individuel. La présentation de ces écarts est donc couplée à des tests de comparaisons des moyennes. Finalement, la correspondance des deux sources de données économiques sur le chiffre d'affaires est très nettement établie. La correspondance est validée également sur la valeur ajoutée brute, avec cependant des écarts un peu plus importants. En revanche, la comparaison des moyennes menée à partir de l'EBE (Excédent Brut d'exploitation) aboutit au refus des tests dans la moitié des cas pour les dormants de moins de 12 m et les traînants de plus de 12 mètres. C'est à ce niveau de performance que jouent pleinement les particularités institutionnelles du secteur (système du salaire à la part, revenu du travail et du capital confondus sur les petits navires). L'intensité énergétique est également pris en compte dans ce travail comparatif en décrivant l'évolution de la consommation de carburant rapportée à la production en valeur (chiffre d'affaires). Les tests de comparaison des moyennes sont acceptés dans la grande majorité des cas examinés. Enfin, le cumul des dépenses en matériel de pêche et en entretien-réparation fait l'objet du dernier point du rapport. Ces deux comptes de charges peuvent, dans certaines limites, être considérés comme une proxy du flux d'investissement. Le résultat le plus surprenant concerne les traînants de plus de 12 mètres. L'acceptation du test est systématique de 2003 à 2007. Or, ce même test est refusé dans la majorité des cas quand sont traités séparément les dépenses de matériel et d'entretien-réparation. Les résultats issus de ce rapport méritent donc une attention particulière pour deux raisons. Aucun travail méthodologique sur la validité des indicateurs de performance économique n'a été mené dans le secteur des pêches maritimes en s'appuyant sur deux méthodes de collecte et ce, pour un échantillon commun de navires sur plusieurs années. Il s'agit donc d'un exercice novateur dans le cadre des pêcheries. Le second intérêt met en lumière le caractère prospectif de cet exercice. En effet, l'accès aux données économiques individuelles des entreprises de pêche est rarement offert à partir des deux méthodes présentées ici. Ainsi, tout utilisateur d'informations recueillies par voie d'enquête pourra se reporter aux observations relevées dans ce rapport pour rappeler au lecteur non initié quelles sont les limites d'une telle méthode. De la même façon, l'exploitation exclusive de données comptables à la pêche pourra être accompagnée d'informations rappelant les particularités du monde de la pêche (salaire à la part, biens durables non soumis à l'amortissement et réciproquement) mal reproduites dans les comptabilités.}